

Fiche-action n° 4 – Qualifier, diversifier et promouvoir l’offre touristique		
Objectif prioritaire	Renforcer l’attractivité touristique autour de l’identité patrimoniale	
Fonds mobilisé et montant (FEDER OS5, LEADER, FEAMPA)	Fonds mobilisé LEADER	Montant prévisionnel 200 000 €
Pour les fiches FEDER – Typologies d’actions de l’OS5 qui seront actionnées, à titre indicatif	Sans objet	
Version consolidée	01/01/2023	
Indicateur(s) de réalisation associé(s) Indicateur(s) de résultat associé(s)	<p>Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l’AGR à l’échelle des programmes et par le GAL à l’échelle de la stratégie :</p> <p>A l’échelle des programmes : il s’agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d’emploi). Des indicateurs de performance supplémentaires pourront être intégrés suite aux modifications du Plan Stratégique National.</p> <p>A l’échelle de la stratégie du GAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets d’investissements matériels - Nombre d’études réalisées - Nombre d’actions de communication - Nombre d’actions de formation - Population concernée par les actions (visiteurs des sites touristiques) 	
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p><u>L’objectif prioritaire</u> « Renforcer l’attractivité touristique autour de l’identité patrimoniale » répond aux enjeux suivants, identifiés dans le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une faible dynamique touristique malgré de nombreux atouts - Une identité territoriale à renforcer, des marqueurs d’identité forts à développer - Un patrimoine naturel et une biodiversité locale à préserver - Maintien de l’identité bocagère de la Gâtine poitevine - Préservation des fonctionnalités écologiques et leur diversité - Connaissance et valorisation de la biodiversité locale - Développement d’une offre culturelle adaptée à tous les publics locaux et extérieurs - Préservation et valorisation des biens matériels et immatériels de l’identité de Gâtine 	

	<p>- Maintien de la dynamique associative</p> <p>Les objectifs de la fiche-action 4 « Qualifier, diversifier et promouvoir l'offre touristique » sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la promotion du territoire autour d'une identité territoriale de Gâtine - Développer l'accueil et l'information à destination du public - Affirmer le potentiel touristique du territoire - Favoriser la découverte immersive du territoire - Diversifier et améliorer l'offre d'hébergements touristiques - Proposer une offre touristique de qualité - Accompagner le développement de l'agritourisme <p>Effets attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation des sites touristiques de Gâtine - Augmentation de la durée de séjour des touristes - Développement de l'activité touristique - Renforcement de la mise en réseau des acteurs - Notoriété de la Gâtine sur le marché régional
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> - Création, rénovation et amélioration d'hébergements touristiques - Etude de préfiguration d'un nouvel équipement touristique ou de positionnement d'un site touristique existant - Création et rénovation d'équipements, aménagements de sites et d'activités dans les domaines de l'itinérance et du tourisme de pleine nature - Nouveaux aménagements et créations de contenus au sein de sites touristiques existants, permettant d'améliorer l'expérience client - Actions d'amélioration de l'accueil et de l'information touristiques - Actions de communication et de promotion à l'échelle du territoire du Pays de Gâtine, concourant à la définition d'une identité territoriale - Actions d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs touristiques
Bénéficiaires éligibles	<p>Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.</p>
Conditions d'éligibilité	<p>- Concernant les créations, rénovations et améliorations d'hébergements touristiques, sont admissibles uniquement les hébergements :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ de types meublés de tourisme de moins de 10 lits ✓ ou liés à une thématique particulière (agritourisme, itinérance, ...) ✓ ou dont la rénovation permet la sauvegarde d'un bâti identitaire du territoire ✓ ou dont les travaux permettent de viser l'obtention un nouveau label ou une classification supplémentaire (uniquement si montée en gamme) <i>Ce critère sera vérifié au moment de la demande d'aide soit auprès des offices de tourisme du territoire, qui pourront estimer si les travaux prévus sont suffisants pour l'obtention du label ou de la classification recherchés, soit directement auprès du label qui fournira un accord de principe</i> <i>Les labels concernés sont les suivants : Qualité tourisme, Atout France, Clévacances, Gîtes de France, Accueil paysan, Clef verte, Ecolabel européen, Rando accueil, Accueil vélo, Cheval étape, Bienvenue à la ferme, Tourisme et handicap, Logis, Camping qualité, Bienvenue au château, Green globe</i> <p>- Les opérations de communication et de promotion du territoire doivent être élaborées à l'échelle de l'ensemble du territoire du Pays de Gâtine</p>
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Inéligibilités	<p><u>Bénéficiaires inéligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les SCI, - Les particuliers (personnes physiques sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) - <u>Couts inéligibles :</u> Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature
Eligibilité temporelle des dépenses	<p>1^{er} janvier 2023</p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible</p>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5).
Principes/Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur

Fonctionnement du dispositif	Au fil de l'eau
Taux max. d'aide publique	100 % dans la limite des règles nationales et européennes
Taux de cofinancement	80 %
Type de soutien	Subvention
Planchers	Double plancher de 8 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5 000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds (facultatif)	Plafond d'aide FEADER : 25 000 €
Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds
Recours à des OCS	Selon la réglementation en cours du programme FEADER
Réglementation aides d'Etat	La réglementation des aides d'Etat est applicable en fonction des projets
Eligibilité géographique	Voir PSR
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra dédiée à la transition écologique et énergétique	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité